

Dégâts des eaux 2023 : les Côtes de Gascogne se sont démenées pour obtenir des aides de l'État (mis à jour)

Exposé lors de l'assemblée générale du 26 juin 2024



Dégâts des eaux 2023 : les Côtes de Gascogne se sont démenées pour obtenir des aides de l'État (mis à jour)



Jean-Pierre Drieux

Le 26 juin 2024 ont lieu les assemblées générales du Syndicat et de l'Organisme de défense et de gestion (ODG) des Côtes de Gascogne à la Maison Gascogne Armagnac à Éauze. L'activité 2023 est décrite par Jean-Pierre Drieux, président, Alain Desprats, directeur et Amandine Lalanne, chargée de la communication.

De plus, Alain Desprats donne des informations sur la production et la consommation de vin dans le monde. Ainsi qu'une description des nouveaux cépages résistants au mildiou, à l'oïdium et au black-rot, dont il sera rendu compte dans un autre article.



Alain Desprats

L'ambiance, on s'en doute, n'est pas à la fête. Une citation de Joël Boueilh, président des Coopératives, qui décrit la situation, donne le ton : « Un château de cartes sur une table qui tremble ! »

À noter que les comptes accusent un déficit compensé par les reports à nouveau antérieurs.



L'assistance est attentive

Activité causée par les dégâts dus aux excès d'eau en 2023, sous l'égide de la Covag et de la Chambre d'agriculture

Dès le 13 juillet 2023, l'importance des dégâts dus au mildiou est constatée, d'où une réunion en urgence de la Confédération des vignerons Armagnac Gascogne (Covag) (1). **Une enquête est lancée** sur le vignoble Gascogne-Armagnac des départements 32-40-47-64-65.

Résultat : sur 15 735 ha, soit les 3/4 de la surface totale, 11 325 ha sont sinistrés à 51,2 % en moyenne.

Des échanges suivent avec le nouveau préfet du Gers, Laurent Carrié et les parlementaires : **d'où l'exonération totale de la taxe foncière sur le non-bâti.**

Le 22 septembre 2023, une lettre est envoyée au ministre de l'Agriculture Marc Fesneau, demandant un fonds d'urgence spécifique. Le 2 octobre 2023, une délégation de la Covag rencontre ledit ministre au domaine Fitère à Cannet pour exposer :

l'ampleur de dégâts (non-couverts par l'assurance, car d'origine non-climatique) et la nécessité d'un fonds d'urgence,

les conséquences sur les certifications environnementales Bio et HVE,

les conséquences sur le marché des vins Côtes de Gascogne, Saint Mont et Madiran/Pacherenc,

la dégradation de la moyenne olympique et le manque d'adaptation de la réforme des assurances,

les conséquences sur les filières « Armagnac » et « Floc ».

Fin octobre-début novembre 2023, une nouvelle enquête d'après vendanges confirme les dégâts et les pertes : 12 604 ha ont une perte de 40 % (rendement moyen de 55 hl/ha), soit une perte totale pour le vignoble de 450 000 hl ; 75 % des 409 opérateurs ayant répondu sont certifiés HVE ou Bio et 72 % sont assurés multirisques climatiques des récoltes.

Le 8 novembre 2023, annonce d'un premier fonds d'urgence de 20 millions d'euros, d'où réunion avec le préfet le 9 novembre ; l'enquête post-vendanges est présentée et l'on travaille sur le fonds d'urgence.

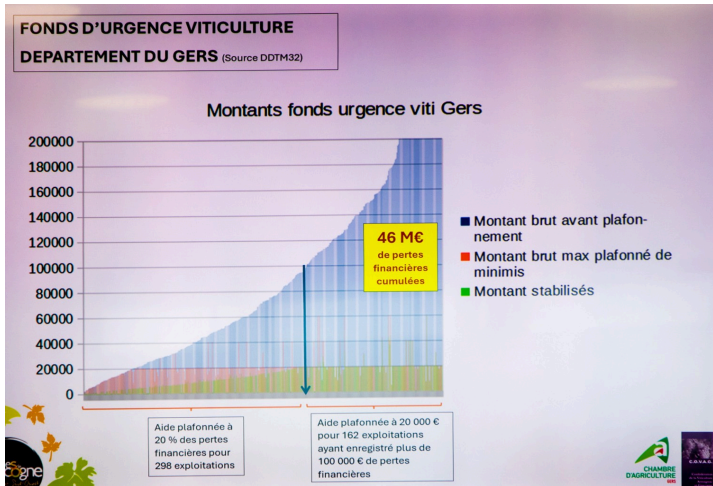
Le 5 décembre 2023, la Covag adresse un courrier à la présidente de l'Occitanie pour qu'elle appuie la demande de fonds d'urgence.

Le 25 janvier 2024, une lettre de soutien est écrite par 10 parlementaires élus du vignoble.

Le 26 janvier 2024, réunion en visio avec Julie Brayer-Mankor, conseillère du ministre de l'Agriculture et Benoît Bour de la DGPE (2).
<https://lejournaldugers.fr/index.php/article/76782-degats-des-eaux-2023-les-cotes-de-gascogne-se-sont-demenees-pour-obtenir-des-aides-de-letat-mis-a-jour>

Le 2 février 2024, interventions des coprésidents de la Covag auprès des conseillers du ministre de l'Agriculture à Paris et du ministre, dans l'Hérault. Suivent de nombreuses réunions en présentiel ou en visio avec les parlementaires et avec la DDT 32 (3) pour la mise en œuvre du dossier fonds d'urgence mildiou.

Résultat : fonds d'urgence viticole 2023 : 80 millions d'euros à l'échelon national, dont le Gers doit recevoir 5,03 M d'euros (4).

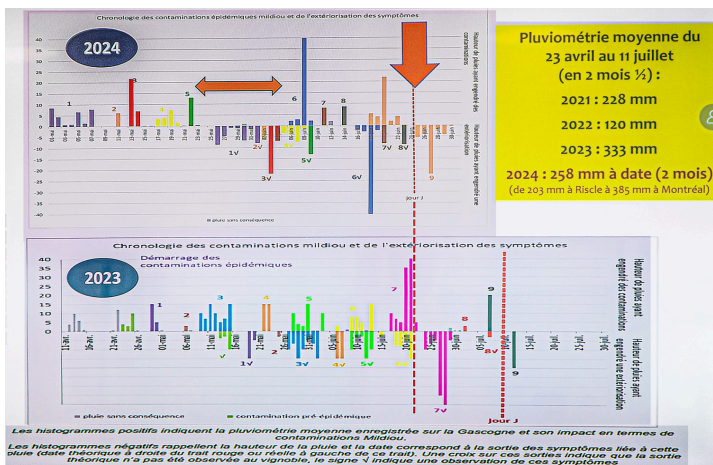


Noter que l'aide du Fonds d'urgence est soumise au règlement des minimis agricoles (20 000 euros pendant 3 années fiscales glissantes).

Pour le Gers, 496 demandes ont été déposées. Elles correspondent à des pertes de 46 millions d'euros non-indemnisables. Si le sinistre avait été reconnu indemnisable, 26 millions d'euros auraient été attribués par les assurances de l'État.

En fin de compte, les 5,03 millions d'euros ne compensent que de 1 à 17 % des pertes financières subies par les exploitations du Gers (11 % en moyenne).

Dégâts 2024

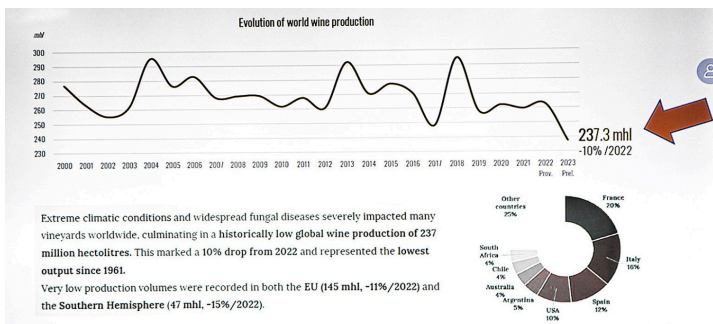


gel de printemps le 19 avril : dégâts notamment dans les régions de Larroque-sur-l'Osse, Castelnau-d'Auzan et Lagraulet,

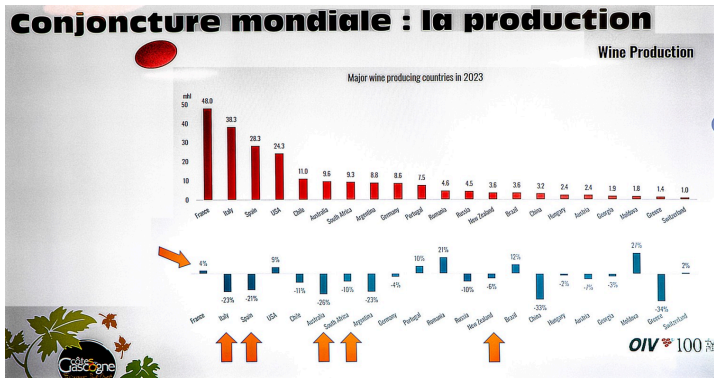
grêle : le 8 avril : dégâts dans les régions de Saint-Orens, Blaziert, lecture, Valence-sur-Baïse (une centaine d'hectares touchés),

orage des 8 et 9 juin : de 100 à plus de 200 mm en 3 heures dans le triangle Réans – Castelnau-d'Auzan – Montréal-du-Gers.

Production de vin dans le monde

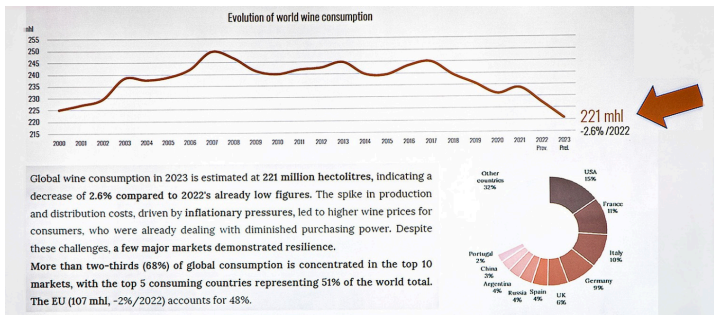


La production mondiale de vin en 2023 est en baisse de 10 % par rapport à 2022. Cela est dû aux aléas climatiques et aux maladies fongiques. C'est la plus forte baisse depuis 1961.

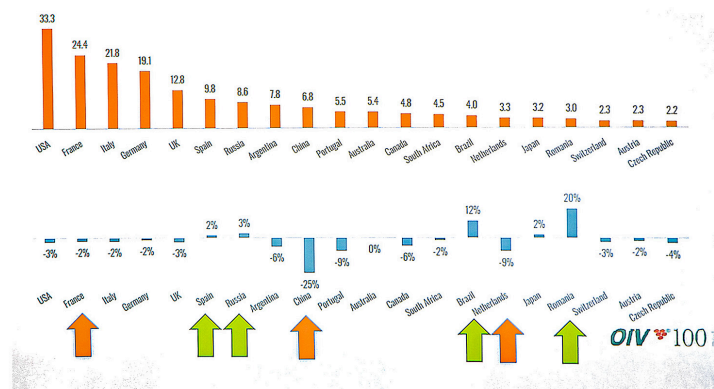


La France reste le plus gros producteur (48 mhl, hausse de 4 % grâce aux régions de Champagne, de Charente et de Bourgogne-Beaujolais). Devant l'Italie (38,3 mhl), l'Espagne (28,3) et les États-Unis (24,3 mhl).

Consommation de vin dans le monde



La consommation mondiale en 2023 est estimée à 221 mhl, soit une baisse de 2,6 % par rapport à 2022. En cause, l'augmentation des coûts de production et de distribution, qui ont conduit à une augmentation des prix pour le consommateur.



68 % de la consommation a lieu dans les 10 premiers pays consommateurs. Et les 5 premiers pays consommateurs font 51 % de la consommation totale (États-Unis, France, Italie, Allemagne et Grande-Bretagne).

Le prix moyen par litre à l'export a augmenté : il est à 3,62 euros en 2023. Soit +29 % depuis 2020.

Production annuelle moyenne de Côtes de Gascogne

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de déclarations	1 539	1 597	1 663	1 527	1 240	1 164	998	961	953	922	876	842
Vignes en production (ha)	18 264	18 278	18 429	17 711	18 172	18 472	18 845	18 968	20 083	20 241	20 362	20 363
Vins AOC AOC Amis	160 335	177 961	128 182	164 607	168 687	132 620	167 084	123 193	114 851	89 860	97 280	133 462
Total vins AOP	84 283	68 685	66 739	94 732	100 682	89 388	93 143	87 218	69 061	61 604	58 576	44 926
Blanc	881 930	818 836	802 794	850 276	911 388	812 468	902 354	904 893	988 544	793 314	773 349	914 800
Rosé	97 101	92 245	90 340	93 695	93 487	102 607	108 562	110 868	110 827	84 253	77 468	63 971
Rouge	86 750	61 855	78 518	79 250	82 569	70 737	66 166	85 103	81 223	58 547	55 919	42 576
Total vins VDP	1 049 781	843 037	1 031 667	1 082 221	1 097 444	988 482	1 079 092	1 101 464	1 161 394	938 217	908 166	1 021 187
Vins sans indication géographique	372 075	142 470	291 072	388 979	538 717	394 443	642 911	360 171	368 963	218 455	183 848	249 651
Production des vins commercialisables (hl)	1 682 834	1 270 343	1 538 310	1 698 640	1 893 200	1 692 373	1 908 115	1 672 046	1 713 079	1 303 807	1 215 870	1 448 126
Rendement moyen du vignoble (hl/ha)	92	70	84	96	104	88	101	86	86	64	60	71
Régime 2023 : Perte d'indication décernée :												
										-29%	-34%	-22%
Quasiment une récolte perdue sur les 3 derniers millésimes !												
										1 841 931	1 852 942	1 854 833
										91	91	91
										91	91	91
										74	74	74
RECOLTE NATIONALE : le rendement 2023 est estimé à 47 Mhl soit +2 % par rapport à la récolte 2022 et + 6 % par rapport à la moyenne quinquennale 2018-2022 (par rapport à cette moyenne quinquennale : 21 % en Sud-Ouest, 15 % à Bordeaux, -5 % en Languedoc-Roussillon, -1 % en PACA, +14 % en Val de Loire, -3 % en Alsace, +22 % en Beaujolais-Bourgogne, +47 % en Champagne et +27 % en Charentes , avec 32,3 Mhl contre 3,7 Mhl).												

12 ans de récoltes dans le Gers

80 à 100 millions de bouteilles par an, dont 87 % de vin blanc (dont 15 % de moelleux doux), 8 % de rosé et 5% de rouge.

Commercialisation : 30% à l'export (plus de 20 millions de bouteilles) et 70 % en France (plus de 60 millions de bouteilles).

Intervention d'Amandine Lalanne



Amandine Lalanne

Deux nouveaux slogans sont mis en avant :

« Côtes de Gascogne, la fraîcheur spontanée »

« L'élégance décontractée avec les vins Côtes de Gascogne »



Parmi les nombreuses opérations effectuées, notons « Les rencontres artistiques Vineart » (en 2023 et en 2024) avec, cette année, 45 spectacles et expos et 60 compagnies d'artistes.

Sans oublier le site [<https://www.vins-cotes-gascogne.fr/>]. Ni les rencontres avec des journalistes.

Intervention d'Olivier Dabadie



Olivier Dabadie

Le président de la Section Interpro et de Plaimont Producteurs note qu'en 3 ans, c'est la valeur d'une récolte qui a été perdue.

Il appelle à faire preuve d'un nouvel élan pour reconquérir des parts de marché et recommande de ne pas baisser les prix.

(1) La COVAG est co-présidée par un représentant des vignerons indépendants (Vincent Piquemal) et un représentant de la coopération (Serge Tintané).

(2) Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (Bureau Vins et autres boissons). (3) Direction départementale des territoires. (4) Le Lot-et-Garonne : 1 550 000 euros, les Landes : 500 000 euros.

N.B. - Sur la photo du haut de page, communiquée par le Syndicat: de g. à dr., Alain Desprats, Olivier Dabadie, Jean-Pierre Drieux et Amandine Lalanne.